



CENTRE PROVINCIAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITE

Rue Saint-Nicolas, 17 – 1310 La Hulpe - Tél : 02/656 09 70 - Fax : 02/652 03 06

Membre de l'asbl Réquasud - Directrice Ir. Françoise Demeuse

E-mail: labo.lahulpe@skynet.be

Site internet: www.brabantwallon.be

Responsable :	M. Ir. Quentin Duchenne : 0495 59 03 54
Secteur Est Brabant wallon:	M. René Detombes : 0495 59 03 55
	M. William Adens : 0495 59 03 58
Secteur Centre Brabant wallon:	M. Stéphane Veragten : 0495 59 03 56
Secteur Ouest Brabant wallon:	M. Gérald Odeurs : 0495 59 03 57
Secteur Hors Brabant wallon :	M. Ludovic Peeters : 0477 30 86 10

Quelques règles simples à respecter pour la prise d'échantillons d'eaux

1. REGLES GENERALES

- Des bouteilles en polyéthylène sont disponibles au laboratoire. A défaut, une bouteille d'eau minérale de capacité minimale d'1l peut être utilisée.
- Avant de faire le prélèvement, il faut rincer plusieurs fois (au minimum 3 fois) la bouteille avec l'eau que l'on va prélever. Rincer au minimum 5 fois s'il s'agit d'une bouteille d'eau minérale.
- Remplir la bouteille à ras bord.

2. QUELQUES REGLES EN FONCTION DU TYPE D'EAU

A. Eaux de distribution et eaux de puits

- Utiliser le robinet d'eau froide en vous assurant que le robinet d'eau chaude est fermé ;
- Enlever tout objet se trouvant sous le bec du robinet (ex : grillage, aérateur, pomme d'arrosage, ...). Si cela s'avère impossible, il est préférable de choisir un autre robinet ;
- Laisser ensuite couler l'eau au débit maximum 5 à 10 secondes. Puis laisser couler à débit moyen environ 2 minutes ;
- Remplir alors la bouteille au maximum sans refermer le robinet d'eau.

B. Eaux d'étang

- Veiller à être éloigné de la rive de 1 ou 2 mètres (pour éviter d'inclure des sédiments ou de la boue) ;
- Plonger la bouteille, sans trop agiter l'eau, à minimum 50 cm de la surface et maximum 50 cm du fond ;
- Prêter attention à ce qu'aucun élément perturbateur ne soit à proximité (obstacle naturel ou non, remous, ...).

C. Eaux de rivière

- Veiller à ne pas être trop près des rivages, idéalement au centre de la rivière ;
- Plonger la bouteille à une certaine distance du fond (50 cm) et de la surface de l'eau environ 30 secondes ;
- Refermer immédiatement le contenant en emprisonnant le moins d'air possible.

Les Services provinciaux sont à votre entière disposition, du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous à convenir avec l'agent traitant.

Version B

3. ENVOI

- Remplir le plus précisément possible une fiche de prélèvement d'analyse d'eau disponible au laboratoire ou téléchargeable sur le site internet www.brabantwallon.be ;
- Apporter dans les plus brefs délais l'échantillon au Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité en conservant l'échantillon au frais dans une boîte frigo entre 1°C et 5°C.

ATTENTION : Les échantillons d'eaux ne seront pas réceptionnés au laboratoire le dernier jour ouvrable après 12h00, du fait que pour certains paramètres, l'analyse doit être réalisée dans les 24 heures.